

UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER CASE POSTALE 330 1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - FAX (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
TELEGRAPHIC ADDRESS: INTERPARLEMENT GENEVE

Réunion d'information parlementaire sur le VIH/sida

New York, 9 juin 2008 Siège de l'Organisation des Nations Unies

RESUME DES DELIBERATIONS

La réunion d'information parlementaire a été organisée par l'Union interparlementaire en coopération avec le PNUD et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

Allocution d'ouverture

Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Anders B. Johnsson, a prononcé l'allocution d'ouverture et parlé des activités de l'UIP dans le domaine du VIH/sida, en particulier de son groupe consultatif sur le VIH/sida. Il a souhaité la bienvenue aux participants et leur a présenté la modératrice, Mme Kay Hull, parlementaire australienne.

Examen des questions critiques

Mme Deborah Landey, Directrice exécutive adjointe de l'ONUSIDA, Gestion et relations extérieures, a exposé l'état actuel de la riposte mondiale à l'épidémie de sida et la part cruciale que les parlementaires y prennent. Elle a cité les derniers chiffres et statistiques sur le taux d'infection : des progrès remarquables ont été accomplis dans la lutte contre le sida

mais la maladie demeure la première cause de mortalité à l'échelle mondiale.

Elle a exprimé sa reconnaissance aux parlementaires qui, par leur soutien et leur travail de sensibilisation, ont contribué à l'augmentation des fonds disponibles dans le monde pour ceux qui sont touchés par le VIH/sida. Elle a demandé que l'action se poursuive, surtout dans le domaine de la prévention, pour arrêter la progression de l'épidémie.

Partout dans le monde, la stigmatisation et la discrimination sont des obstacles majeurs à la lutte contre le sida. Un tiers des pays du monde n'ont pas encore de dispositif légal qui protège de la discrimination les personnes vivant avec le VIH/sida. C'est un des domaines dans lequel les parlementaires devraient s'employer en priorité à exercer leur influence.

En concluant, Mme Landey a dit que l'ONUSIDA jugeait le rôle des parlementaires crucial dans la lutte mondiale contre le sida. Elle les a invités à user de tous leurs pouvoirs pour que soit menée contre la maladie une action ambitieuse, dans laquelle personne ne soit exclu.

M. Jeffrey O'Malley, Directeur du groupe VIH/sida, PNUD, a évoqué la stigmatisation et les mesures législatives qu'il est possible de prendre pour la combattre. Il a défini la stigmatisation comme un ensemble de valeurs, d'attitudes et de questions culturelles qui réduisent les comportements et les personnes à des stéréotypes et qui entraînent une discrimination.

Si la discrimination se traduit par des actes concrets qu'il est facile de pénaliser et de sanctionner par la loi, elle a aussi des aspects intangibles sur lesquels il faut agir. La stigmatisation que s'infligent des personnes qui savent qu'elles vivent avec le VIH ou qui craignent d'avoir été contaminées est l'un des grands obstacles à l'accès au traitement et contribue à la persistance de comportements à risque.

Pour combattre la stigmatisation et la discrimination, les parlementaires sont invités à insister dans leurs circonscriptions sur les droits fondamentaux et la dignité de chaque personne et sur la nécessité d'accepter chacun, de faire preuve de sollicitude et de tolérance envers chacun. De plus, l'élaboration ou l'adoption de lois relatives au VIH/sida ne peut avoir l'effet souhaité que si elles s'accompagnent d'un dispositif de protection et de soutien qui prévoie des mesures correctives en cas de violations des droits de l'homme. Il a cité l'exemple d'une loi élaborée en Afrique de l'Ouest francophone qui, à côté de nombreuses dispositions sensées, autorise le dépistage obligatoire et criminalise la transmission du VIH. Il a engagé les parlementaires à se garder de mettre en place des cadres légaux susceptibles de dissuader les gens de se prévaloir des services offerts.

M. Jim McDermott, membre du Congrès des Etats-Unis, a souligné la nécessité de vaincre la peur du sida et de la stigmatisation qui, dans les faits, condamne à l'isolement. Il a ensuite passé en revue les obstacles que dressent certains pays pour interdire l'entrée de leur territoire aux personnes vivant avec le VIH. La Commission des relations extérieures du Sénat des Etats-Unis, qui a qualité pour examiner la loi autorisant à nouveau l'application du Plan

d'urgence du Président George Bush pour la lutte contre le sida (PEPFAR), envisage une disposition qui mettrait un terme à cette discrimination exercée par son pays à l'immigration mais le sort en est très incertain. Il faut espérer qu'une nouvelle politique d'immigration, plus humaine, pourra être adoptée et inscrite dans le droit des Etats-Unis.

S'agissant du traitement, il a souligné que des programmes élargis de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant pouvaient changer le cours de l'épidémie. De tels programmes, lorsqu'ils sont exécutés avec succès, peuvent aboutir à préserver du VIH toute une génération d'enfants. Actuellement, un enfant sur trois nés de mères séropositives devient lui-même séropositif, ce qui est inexcusable.

Les pénuries alimentaires, la hausse des prix du pétrole et la baisse des PIB vont avoir une incidence sur la lutte contre le VIH en ce sens notamment qu'il va être plus difficile de compléter le traitement antirétroviral par une nutrition de qualité. Le besoin de nourrir leur famille pousse parfois les femmes à se prostituer, ce qui entraîne une hausse des taux d'infection.

Il a formulé trois recommandations qu'il juge élémentaires. La première serait que chacun connaisse son état sérologique vis-à-vis du VIH. La deuxième serait d'assortir, pour les sociétés privées, la liberté de commercer à l'obligation de fournir des médicaments. La troisième serait d'engager des ressources supplémentaires pour former des professionnels de la santé et d'exhorter les pays développés à cesser de débaucher les talents des pays en développement.

Discussion

Lors de la discussion qui a suivi les discours liminaires, les intervenants ont parlé de la situation et des activités parlementaires dans leurs pays respectifs. De plus, les participants sont tombés d'accord sur la nécessité d'une action parlementaire sur les sujets suivants :

- Les inégalités entre les sexes et les facteurs qui font que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables au VIH et à l'impact du sida;
- Le besoin de médicaments abordables et d'un accès universel aux antirétroviraux (ARV); la nécessité de programmes complets qui lient l'administration d'ARV à une prise en charge nutritionnelle;
- La réconciliation entre les droits de la personne inscrits dans la législation et les pratiques culturelles et traditionnelles qui subsistent dans certains pays;
- Les lois restreignant les déplacements des porteurs du VIH et les moyens de les abroger ou de les amender;
- Le départ de pays très touchés par le sida de personnels médicaux qualifiés à destination du monde développé et les moyens de dédommager ces pays de l'investissement qu'ils ont consenti dans la formation;
- Le manque d'aide technique aux pays d'Afrique.

Répondant à certaines des questions posées dans la discussion, les intervenants ont dit que si les questions d'égalité des sexes figuraient en bonne place dans les plans d'action nationaux, il était rare que ceux-ci soient complétés par des programmes concrets qui améliorent la situation. Ils ont rappelé d'autres problèmes que posent les lois relatives au VIH/sida et évoqué en particulier celles qui criminalisent la transmission du VIH. Les participants ont été informés des activités de la cellule de réflexion internationale de l'ONUSIDA sur les restrictions de voyage liées au VIH.

Attentes et objectifs des parlementaires

Mme Hendrietta Bogopane, parlementaire sud-africaine, a dit qu'avec le pouvoir de contrôler l'action du gouvernement, les parlementaires disposaient d'un outil dont ils ne devaient pas sous-estimer l'importance. Cependant, de nombreux parlementaires n'étaient pas informés du rapport d'activité à présenter à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et ne participaient pas à son élaboration. Par ailleurs, les parlements devaient mener une action conjointe pour soutenir d'autres parlements qui introduisent dans la législation nationale les flexibilités de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Plus près de chez eux, les parlementaires devraient se renseigner sur le profil de l'épidémie dans leur pays et dans leur circonscription, donner l'exemple et faire tout leur possible pour protéger ceux qu'ils représentent.

Mme Marleen Temmerman, sénatrice belge, a dit que si les traitements antirétroviraux avaient fait leur apparition assez tôt, l'accès à ces traitements demeurait problématique dans de nombreuses régions. Elle a lancé un appel en faveur d'une application plus musclée des programmes de prévention, soulignant que l'usage des préservatifs tient une place capitale dans la prévention. Pour avoir de bonnes politiques de lutte contre le sida, il faut savoir quels sont les moteurs de l'épidémie aux niveaux local, national et régional et apprendre à les différencier. En conclusion, elle a exhorté tous les parlementaires à voir dans le sida un problème de santé publique plutôt qu'un problème culturel et à concevoir les ripostes en conséquence.

Discussion

La discussion qui a suivi a fait ressortir les thèmes clés et les recommandations suivantes:

Au Parlement

- Faire connaître la réalité de l'épidémie au Parlement et dans les esprits des parlementaires; réfléchir par exemple aux moyens pour les parlementaires qui déclareraient publiquement leur état sérologique de surmonter la flétrissure morale que ce geste entraînerait et qui risquerait de leur coûter leur siège aux prochaines élections.
- Savoir, en tant que parlementaire, si l'épidémie est généralisée ou concentrée et ce qui l'alimente.
- Combattre la stigmatisation par un dialogue direct avec les habitants de la circonscription et par un travail législatif au niveau national.

- Légiférer pour que les personnes handicapées aient un meilleur accès à la prévention, au traitement, aux soins et à un soutien.
- Là où c'est possible, se servir d'une loi type au niveau régional.
- Là elles n'existent pas dans les parlements, créer des commissions VIH/sida interpartis.
- Passer au crible le budget national pour voir s'il aide le gouvernement à atteindre les objectifs d'accès universel; obliger le gouvernement à rendre compte.

Education

- Des programmes d'éducation générale peuvent être plus efficaces à long terme qu'un enseignement ciblé. Sensibiliser les ministères de l'éducation, en particulier les responsables de l'éducation des filles.
- En encourageant l'éducation sexuelle dans les écoles, faire passer le message qu'elle encourage de meilleurs choix, et non la licence sexuelle.

Prévention

- La prévention est l'aspect le plus important de la riposte et devrait viser à faire évoluer les modes de comportement traditionnels, en particulier en Afrique.
- Donner à la prévention primaire de l'infection chez les jeunes femmes la priorité sur la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant.

Institutions du système des Nations Unies

- En tant que femmes et hommes politiques, s'engager à fond dans le processus de rédaction de textes politiques aux Nations Unies.
- Assurer un leadership fort afin que, par les parlementaires et l'UIP, les citoyens aient leur mot à dire dans les négociations des Nations Unies.
- Persuader l'ONUSIDA d'inclure dans ses consignes pour la présentation de rapports l'obligation de faire valider le rapport national par le Parlement.
- Instituer des auditions des ministères de la santé. L'UIP pourrait élaborer un texte standard sur le type d'auditions à organiser pour alimenter la réflexion politique. Inviter les représentants de l'ONUSIDA dans le pays à participer à des réunions parlementaires.

Suivi des activités de l'UIP dans le domaine du VIH/sida

M. Jesudas Seelam, parlementaire indien, a fait le point sur les activités du groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et en a exposé les projets pour l'avenir. Le groupe a été créé lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2006 et a entrepris depuis lors diverses activités : il a notamment produit un guide pour parlementaires en coopération avec le PNUD et l'ONUSIDA, s'est rendu en visite d'étude au Brésil pour enquêter sur la part prise par le parlement au programme national, qui est un succès, et enfin – et ce n'est pas le moins important – a organisé fin 2007 la première réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida. M. Seelam a aussi exposé les activités internationales menées par le gouvernement indien en rapport avec le VIH/sida et a fait part des derniers résultats des politiques nationales de lutte contre le VIH et le sida.

Dans la discussion qui a suivi, les participants ont mentionné la nécessité de maintenir la question de la recherche d'un vaccin et de traitements en bonne place à l'ordre du jour du budget parlementaire et d'en faire un engagement de longue durée. Ils ont aussi demandé de l'aide pour les pays qui sont démunis au point de ne pas avoir de laboratoire ou d'autres services de dépistage ni de spécialistes nationaux. Les pays industrialisés devraient aider ces pays à se doter de capacités propres plutôt que de s'en servir comme de marchés pour y écouler leurs produits.

Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire a remercié toutes les personnes présentes de leur participation et de leur contribution à la réunion d'information parlementaire avant de la clore.